



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 13 avril 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 7 avril 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Vanessa VAIZANT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Florent COLOMBO
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Nina MARTINS
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Émilie SIMONE
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Monsieur Billy CHRÉTIEN	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Delphine BLAYA	Madame Sandra GAUDILLIÈRE
Monsieur Michel FELKAY	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline MAGLICA	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Franck AYACHE
Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Sabine SICUREZZA	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Jordane GALLOIS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Mélanie FORTIER
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Antoine CAMUS
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET		

Membres absents :

Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
 Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
 Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
 Madame Clémence HOUARD pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE**Commission d'Appel d'offres – Election des membres**

Conformément aux dispositions des articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la commission d'appel d'offres (CAO) est compétente pour attribuer les seuls marchés publics passés selon une procédure formalisée supérieurs aux seuils européens et pour émettre un avis sur leurs avenants lorsqu'ils augmentent de plus de 5 % le montant initial du contrat.

La commission d'appel d'offres est présidée par l'autorité habilitée à signer les marchés, ou son représentant et est composée de cinq membres de l'assemblée délibérante élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, et conformément à l'article D. 1411-4 du même code, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

L'article L. 2121-21 dispose que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant ce mode de scrutin. Le même article précise que si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président de séance.

Considérant le dépôt des listes conformément à l'article D. 1411-5 du CGCT,

Vu les articles L. 1411-5, L. 1414-2, L. 2121-21, D. 1411-4 et D. 1411-5, du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la commission d'appel d'offres de la Ville de Dijon.

Suite à appel à candidatures, une seule liste a été déposée et se décompose de la manière suivante :

Membres titulaires : Madame Dominique MARTIN-GENDRE, Madame Ludmila MONTEIRO, Monsieur Benoît BORDAT, Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN, Monsieur Bruno DAVID.

Membres suppléants : Monsieur Philippe LEMANCEAU, Monsieur Maël SZABELSKI, Monsieur Jordane GALLOIS, Madame Caroline JACQUEMARD, Monsieur Franck AYACHE.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'élire, à scrutin secret**, les cinq membres titulaires de la commission d'appel d'offres dans les conditions précitées ;
- **d'élire, à scrutin secret**, les cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres dans les conditions précitées ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tous les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote à scrutin secret de l'élection des cinq membres titulaires de la commission d'appel d'offres

Nombre de votants : 59

Elus n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de blancs : 0

Suffrage exprimé : 59

Majorité absolue : 30

Nombre de voix pour : 59

Sont élus membres titulaires : Madame Dominique MARTIN-GENDRE, Madame Ludmila MONTEIRO, Monsieur Benoît BORDAT, Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN et Monsieur Bruno DAVID

Résultat du vote à scrutin secret de l'élection des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres

Nombre de votants : 59

Elus n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de blancs : 0

Suffrage exprimé : 59

Majorité absolue:30

Nombre de voix pour : 59

Sont élus membres suppléants: Monsieur Philippe LEMANCEAU, Monsieur Maël SZABELSKI, Monsieur Jordane GALLOIS, Madame Caroline JACQUEMARD, Monsieur Franck AYACHE